

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le quatre octobre deux mille seize, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix octobre deux mille seize, à dix-neuf heures.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19h04.

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoints au Maire,
- Madame Laurence HUME, Monsieur Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT BAECHLER, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN et Karine SAINTON, Messieurs Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Claude BOISSAY a donné pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC,
- Monsieur Alain GRILLON a donné pouvoir à Monsieur Daniel ZONCA,
- Madame Anne-Sophie MOUZET a donné pouvoir à Monsieur Thierry TELLIER,

Était excusé sans avoir donné de pouvoir :

- Monsieur Grégory BUBENHEIMER,

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie LAVAL,

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Créations et modifications de postes à l'Ecole municipale de musique.

L'ajout à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 août 2016

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

60. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Entreprise Ourcelles TP située à Josnes (41) – Marché de travaux pour l'extension de la cour de l'accueil périscolaire pour un montant de 16 568,00 euros HT (19 881,60 euros TTC),
- Cabinet de géomètre SCP Perronnet située à Beaugency (45) – Marché de prestation de service pour l'élaboration d'un projet d'aménagement foncier dans le parc de la Villa des Bordes et les abords de la Place Charles De Gaulle pour un montant de 3 600,00 euros HT (4 320,00 euros TTC) en tranche ferme (relevés de terrain, esquisses et élaboration d'un

projet) et 5 400,00 euros HT (6 480,00 euros TTC) en tranches conditionnelles non affermées à ce stade (dépôt du permis d'aménager, piquetage, bornage, élaboration des documents cadastraux, maîtrise d'œuvre).

- Groupement Chevalier et Frinault (architectes paysagistes) et INCA (bureau d'études VRD) – Marché de prestation de services pour le réaménagement de la rue du Maréchal Foch entre la rue de Meung et la rue des Ruelles pour un montant de 24 850,00 euros HT (29 820,00 euros TTC).
- Entreprise Fichot située à Mainvilliers (28) – Marché de fournitures de produits d'entretien et d'hygiène pour un montant de 7 305,50 euros HT (8 766,60 euros TTC).

TRAVAUX

Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain DIET informe les élus de l'état d'avancement des différents chantiers en cours sur la commune.

- Les travaux d'aménagement du secteur de la Poule Blanche et des Bergerêts ont été achevés à la rentrée scolaire. Le nouveau sens de circulation, le stationnement en épis et la voie cycliste sécurisée le long du sentier des Murailles semblent donner satisfaction.
- Les travaux d'extension de la cour de l'accueil périscolaire débuteront le 28 novembre prochain. Une réunion s'est tenue avec les riverains le 8 octobre dernier pour évoquer leurs interrogations sur le projet.
- Les travaux de remplacement de la canalisation des cotés impairs de la rue du Maréchal Foch, entre la rue de Meung et la Gendarmerie ont débuté le 4 octobre dernier. Le bureau municipal et les membres de la commission Travaux, Sécurité, Circulation ont organisé une première réunion avec un architecte paysagiste le 14 septembre 2016 pour échanger sur le projet de réfection globale de la rue.
- La commune a reçu l'autorisation du Président du Conseil départemental du Loiret de débiter par anticipation sur une éventuelle décision de subvention, le chantier de réfection du chemin du Paradis. Les travaux débuteront dans quelques semaines.
- Dans le cadre de la poursuite de la réfection de la route de Mézières par la Communauté de communes du Val d'Ardoux, il a été demandé par la commune à l'entreprise chargée des travaux de créer deux dos d'âne au croisement avec la rue du Moulin et le chemin du Colombier afin de sécuriser ce carrefour. Le surcoût de cet aménagement (4 198,00 euros HT) est à la charge de la commune.
- Les services techniques municipaux ont repris le chantier d'extension du cimetière qui est réalisé en régie. Ils ont également rénové le système de collecte des eaux pluviales dans la partie occupée du nouveau cimetière. En effet, des contrepentes et une canalisation écrasée empêchait l'eau de s'écouler correctement.
- Concernant la rénovation des travées Nord de la Basilique, les travaux vont se poursuivre jusque fin octobre. Le démontage des échafaudages durera ensuite jusque mi-novembre. Des moins values ayant été réalisées sur les volumes de pierres à changer, il a été possible de reprendre les voutains du bas coté qui avaient été fortement dégradés par l'humidité. Il s'agit de travaux supplémentaires qui seront réalisés sans plus value sur le montant du marché.
- Dans le cadre de son examen de l'étude ARTER, la Commission Travaux, Sécurité, Circulation propose de fermer la circulation sur la portion en sens unique de la rue des Maisons Rouges à titre d'expérimentation de l'impact d'un changement de plan de circulation dans ce secteur. Elle continue de travailler sur les autres propositions, notamment dans le secteur de Saint-André. Elle se réunira de nouveau le 21 octobre sur ce dossier.
- Une étude de faisabilité sur l'installation des services techniques dans la partie bleue de Sinclair Pharma a été sollicitée auprès d'un maître d'œuvre. Les relevés de bâtiments ont eu

lieu le 10 octobre. Sur cette base, la commission Travaux, Sécurité, Circulation pourra prochainement poursuivre sa réflexion sur le devenir du bâtiment.

- Suite aux travaux du dévoiement, il avait été signalé que le phasage des feux tricolores à l'angle de la RD 951 et de la RD 18, rue de Meung, ne semblait plus adapté. Après examen, la situation serait liée à l'arrachement d'une boucle de détection pendant les travaux du Dévoiement. Celle-ci sera prochainement réinstallée. Ceci devrait permettre d'augmenter la durée du feu en venant de Meung, et ainsi de faciliter l'écoulement du trafic.

Monsieur Gabriel PINSARD déclare que lors de la dernière réunion du conseil municipal rien ne semblait être arrêté concernant le devenir du bâtiment Sinclair. Aussi, il s'étonne du lancement d'une étude de faisabilité sur le déplacement des services techniques les services techniques qui traduit, selon lui, une orientation claire que souhaite donner la majorité à ce bâtiment. Monsieur le Maire répond que l'objectif de regroupement des services techniques est convenu collectivement et que le site de Sinclair semble présenter plusieurs atouts. Il dit que s'il connaît les positions de la minorité, l'objectif de l'étude de faisabilité est justement d'apporter des éléments qui permettront à la commission de se positionner de façon éclairée.

61. Constitution de réserves foncières autour des équipements scolaires et périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit veiller aux capacités de développement futur de nos différents équipements publics. C'est pourquoi plusieurs zones de la commune ont été zonées au PLU aux fins d'accueillir de potentiels nouveaux équipements publics. En fonction des opportunités, la commune est appelée à acquérir progressivement les parcelles concernées pour constituer des réserves foncières qui seront utilisées à moyen ou long terme, sous cette mandature ou sous une autre.

Au cours des dernières années, la ville de Cléry-Saint-André avait acquis deux parcelles situées entre le restaurant scolaire et le lotissement des Bergerêts ; elles servent en partie cette année à étendre la cour de l'accueil périscolaire.

De même, la commune a acquis, en deux étapes, une propriété située 135 rue du Maréchal Foch, longeant la bibliothèque municipale puis l'école élémentaire, afin de rendre possible l'extension future de ces deux équipements publics.

Comme évoqué précédemment, une discussion était en cours avec les héritiers de la propriété Grémillon pour une acquisition de 1670 m² environ de terrains constructibles (zoné UH) et d'un bâtiment de 80 m² au sol actuellement à usage de grange. Un accord a été trouvé avec ces personnes pour une vente au prix de 83 000 euros (hors frais notariés). Ceci permettrait de prolonger la réserve foncière existante jusqu'au sentier des Murailles.

Par ailleurs, une discussion est en cours pour l'acquisition, par achats et échanges de terrains, de plusieurs fonds de parcelles situées à la Poule Blanche entre le terrain multisports et le chemin des Bergerêts. La négociation actuelle porte sur 3 700 m² de terrains non-constructibles à court terme (zonage 1AUH) mais destiné à constituer une réserve stratégique pour de futurs équipements qui pourraient être aménagés dans cette zone, au plus près des écoles. Les échanges de terrains s'effectueraient exclusivement entre les différents propriétaires du secteur, avec pour objectif de remembrer le foncier qu'ils conservent, la commune ne céderait pas de foncier lui appartenant. Le coût des achats par la commune s'élèverait à 66 150 euros, auxquels s'ajoutent les frais de géomètre et de notaire nécessaires à ces opérations que la commune prendra entièrement à sa charge en tant qu'initiateur et coordonnateur de l'opération. Les discussions demeurent encore en cours avec un des propriétaires, le Maire tiendra le conseil informé au cours d'un prochain conseil.

Si ces deux opérations étaient réalisées, la commune serait alors propriétaire de l'ensemble du foncier disponible zoné pour l'accueil d'équipements publics dans ce secteur.

A la demande d'un conseiller municipal, la liste précise des parcelles concernées par les différents mouvements est indiquée en séance.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider les orientations générales de la politique foncière municipale dans le secteur de la Poule Blanche destinées à rendre possible de potentielles extensions futures d'équipements publics,
- d'approuver l'acquisition de 1670 m² de terrain et d'un bâtiment à détacher de la propriété Grémillon au prix de 83 000 euros (hors frais notariés) et d'autoriser le Maire ou un adjoint à signer tout document afférent,
- de mandater le Maire pour poursuivre les discussions avec les propriétaires concernés par la zone 1AUH de la Poule Blanche (parcelles AO12, 13, 14, 15 et 16) et de l'autoriser, ou un adjoint, à signer des promesses d'achat ou d'échange dans le respect des orientations et des enveloppes financières prévues par la présente délibération.

62. Sécurisation des équipements scolaires et périscolaires

Monsieur Bertrand HUTTEL informe qu'une réunion a été organisée le 13 septembre associant le Maire, les élus municipaux en charge des affaires scolaires et de la sécurité, les directrices d'écoles et une partie de l'équipe enseignante, la Gendarmerie Nationale, les sapeurs-pompiers, la Police Municipale et les services municipaux afin de faire le point sur l'adaptation de la sécurité des écoles des Bergerêts et des services périscolaires afférents au renforcement de la menace terroriste sur notre pays.

Au cours de cette réunion, il a été analysé les différents points de vulnérabilité potentielle de l'enceinte scolaire et périscolaire, et les scénarios envisageables pour une évacuation ou, le cas échéant, un confinement de tout ou partie des enfants et adultes.

Globalement, le positionnement des écoles enserré dans l'enveloppe bâtie est assez protecteur avec peu d'entrées possibles. Un appel à la vigilance sur la fermeture des portails a été effectué. Pour mémoire, dès novembre 2015, Monsieur le Maire avait demandé que le portail du 131 rue du Maréchal Foch soit maintenu fermé. Il a été décidé d'opacifier et de surélever les portails de l'école maternelle et de la voie pompiers pour dissuader toute intrusion. De même, il a été engagé la pose d'un visiophone au portail pour mieux contrôler les entrées. Des directives ont également été convenues collectivement pour limiter les entrées de personnes extérieures à l'établissement.

La pose de visiophone est chiffrée à 931 euros TTC, l'opacification du portail maternelle et le remplacement du portail de la voie pompiers représentent à un coût de 5834 euros TTC.

Concernant le bâtiment périscolaire, une solution d'opacification des fenêtres (sans tain) est à l'étude par les services pour empêcher de savoir quelles salles sont occupées. L'aménagement d'une sortie de secours supplémentaire est également envisagé.

Pour financer ces travaux, un dossier va être déposé auprès de la Préfecture dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Le taux de subvention peut atteindre 80 %.

Monsieur le Maire rappelle que des exercices d'évacuation doivent être effectués au cours des prochaines semaines par les directrices d'école. Monsieur Gabriel PINSARD souligne la vulnérabilité du restaurant scolaire face aux risques évoqués. Monsieur Bertrand HUTTEL répond que la mairie étudie actuellement la possibilité d'opacifier les vitres mais que ce bâtiment n'a pas du tout été conçu à la lumière de tels enjeux et qu'il ne pourra nécessairement pas être sécurisé de la même manière que les écoles qui sont dans une enceinte fermée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPD pour la sécurisation des écoles des Bergerêts.

URBANISME

63. Demande d'adhésion au Service d'application du droit des sols intercommunautaire (SADSI) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat a supprimé depuis 2014 l'assistance qu'apportaient les directions départementales des territoires à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour toutes les communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants. Celles-ci ont alors du assurer elle-même cette instruction ou, pour les nombreuses petites et moyennes communes, les confier à des services intercommunaux constitués pour cela. Ainsi, les communes des communautés de communes du canton de Beaugency, du Val des Mauves et de la Beauce Loirétaine ont créé un service commun, dénommé SADSI et installé à Baule, qui assure l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme. Alors que le service apporté par les DDT était gratuit, le fonctionnement de ces services nouvellement créé est à la charge des collectivités. Le mécanisme utilisé le plus souvent est une facturation à l'acte instruit. Pour le SADSI, il est facturé aux communes un prix de 185 euros par permis de construire. Toutes les autres autorisations d'urbanisme font l'objet d'une cotation en comparaison de ce tarif.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la commune de Cléry-Saint-André ne pourra plus bénéficier de l'accompagnement de la DDT pour l'instruction de ses autorisations d'urbanisme. Le service concerné est d'ailleurs en voie d'extinction.

Le recours au SADSI semble la solution la plus accessible à la commune pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme. Composé de 5 personnes exclusivement dédiées à ces missions, il permet d'assurer une haute expertise juridique et une continuité de service. Le SADSI a organisé le 14 juin dernier une réunion de présentation de son activité aux communes qui doivent rejoindre la future intercommunalité en cours de constitution. Au vu du nombre d'actes instruits entre 2013 à 2015, le coût pour la commune d'une adhésion au SADSI s'élèverait en moyenne à 19 400 euros par an. Il s'agira d'une dépense nouvelle au budget 2017. Ce coût pourrait être réduit si la commune décide d'assurer par ses propres moyens l'instruction de certaines catégories d'actes. Ce point est à l'étude par les services concernant tout ou partie des certificats d'urbanisme, il est notamment nécessaire d'étudier les besoins en logiciels spécifiques que ceci implique ainsi que le besoin de formation des agents.

Monsieur Philippe de TRISTAN demande s'il est en conséquence possible de refacturer aux pétitionnaires le coût d'instruction de ces actes. Il lui est répondu que la loi ne l'autorise pas à ce jour. Par ailleurs, la commune perçoit déjà une partie de la taxe d'aménagement lors d'opération de construction ou d'extension.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'adhésion au SADSI à compter du 1^{er} janvier 2017, ou bien de tout service qui lui succéderait au sein de la future grande intercommunalité,
- De charger le Maire et l'adjoint en charge de l'urbanisme de préciser le périmètre des actes dont l'instruction sera confiée au SADSI et de ceux dont l'instruction pourrait être assuré par les services municipaux,
- D'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion et tout document afférent.

64. Déclassement de 10 m² du domaine public rue du Hâtre

Monsieur Alain DIET rappelle que la commune a approuvé lors du précédent conseil d'organiser une enquête publique pour le déclassement de 10 m² du domaine public communal dans le cadre de la cession d'un terrain rue du Hâtre.

Or, la commune a été notifiée que l'article L 141-3 du code de la voirie routière dispense désormais d'enquête publique les projets de déclassement qui ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'il appartient donc au seul conseil municipal de se prononcer sur le projet présenté.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le déclassement de 10 m² de domaine public au droit de la parcelle AB 187 sur la base du plan présenté par la SCP Perronnet, géomètre expert,
- d'autoriser le Maire à inclure la partie ainsi déclassée dans l'opération de cession de la parcelle AB 187 approuvée par le conseil par la délibération 38 du 9 mai 2016

65. Retrait de la délibération n°3 du 13 octobre 2014

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de dénommer le square municipal de la rue du Cloître « Square du 19 mars 1962 » dans l'objectif d'honorer le sacrifice des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Or, la commémoration de cette date ne fut pas unanime parmi notre population et a ravivé le douloureux souvenir de la guerre d'Algérie. Car le 19 mars 1962, si un cessez-le-feu fut décrété, il n'a pas permis d'éviter de nombreux massacres qui se sont perpétrés pendant encore plusieurs mois ainsi que dès règlements de comptes.

Le 25 septembre 2016, Monsieur le Président de la République François Hollande a officiellement reconnu « *la responsabilité des gouvernements français dans l'abandon et le massacre* » d'une partie de nos concitoyens de nationalité française, notamment les harkis, après les accords d'Evian.

Dans le contexte politique du début de l'année 2015, marqué par les attentats de Charlie Hebdo, Monsieur le Maire avait pris la décision de surseoir à l'application de cette délibération. Aussi, aucun monument ne rend aujourd'hui hommage aux anciens combattants d'Algérie. C'est pourquoi il a souhaité réengager un dialogue avec les associations représentatives d'anciens combattants pour ériger un monument autour duquel l'ensemble de la population puisse se réunir pour rendre un hommage unanime aux milliers de jeunes français qui ont combattu, et pour certains donné leur vie, au cours des combats qui ont précédé l'indépendance de l'Algérie, et plus globalement dans l'ensemble de l'Afrique du Nord.

Au sein d'une commission spéciale où toutes les sensibilités du conseil municipal étaient représentées, les participants ont su trouver un accord pour l'édification d'une stèle sur la place Charles De Gaulle qui permettrait d'honorer les anciens combattants d'Afrique du Nord. Ce projet se substituerait à la première initiative du conseil municipal.

Monsieur Olivier JOUIN souhaite partager avec le conseil municipal plusieurs étonnements. Il déclare que le nom de ce square était une demande ancienne et précise de la FNACA et qu'il y avait eu unanimité au sein du conseil municipal pour y répondre favorablement. Il rappelle qu'au sein du conseil municipal, personne ne s'était élevé contre cette proposition lorsqu'elle a été adoptée. Aussi, il se dit étonné que pendant au an, jusqu'à une question écrite de la minorité, on ait plus entendu parler de ce projet. Il déclare avoir compris qu'il y avait des personnes opposées à cette dénomination mais qu'il n'a pas eu l'occasion d'en rencontrer et n'a reçu à ce jour qu'une seule demande écrite sur ce sujet qui émanait d'une personne qui n'était pas cléricoise. Dès lors, il déclare n'avoir pour sa part

jamais vu de pétition ou autre élément contre cette dénomination et ne connaître personnellement aucun cléricois qui soit opposé à cette décision. S'il reconnaît que lors du conseil du 18 janvier 2016, Monsieur le Maire avait clairement fait ressentir la douleur des mémoires qui s'attachait aux événements d'Algérie et au choix de la date de commémoration, il déclare regretter qu'après il n'y ait pas eu de suites données à la réunion d'avril et que l'on se soit réveillé au mois d'août avec une convocation rapide 4 jours avant, sans copie par mail, pour une réunion de toutes les parties alors que l'on tergiversait depuis 18 mois. Aussi, il pense que la date a été fixée volontairement en plein mois d'août, pendant son absence de Cléry-Saint-André, pour exclure la minorité de cette réunion. Enfin, il se déclare étonné de la forme de la délibération qui retire la dénomination qu'il souhaiterait ne voter que partiellement. Il déclare que peu de communes ont décidé de revenir sur la dénomination « 19 mars 1962 », et que les cas rencontrés sont essentiellement situés dans le sud de la France. Il considère que si la FNACA a accepté la proposition de substituer une stèle à la dénomination d'un square, c'est par lassitude et non par approbation de cette nouvelle proposition. En résumé, il reproche au Maire d'avoir fait trainer le sujet en longueur et d'avoir été avare d'explications au cours des derniers mois.

Monsieur Bertrand HUTTEL réfute ces propos. Il était présent à la réunion d'août avec la FNACA, qui faisait suite à une réunion du 11 avril 2016, et considère pour sa part que la décision avait été prise avec l'assentiment de la FNACA. Il souligne au contraire que ce choix avait donné lieu à une réelle émotion et à la satisfaction des parties présentes d'avoir réussi à obtenir un accord constructif. Il déclare que les mois écoulés ont été utilisés à des discussions, des propositions et des contre-propositions qui ont permis d'arriver à la solution présente. Aussi, il considère que les élus devraient au contraire se réjouir d'avoir un accord qui satisfait tout le monde et qui a su passer au-delà des volontés de polémiques politiciennes. Il ne nie pas qu'il y ait eu une difficulté, mais est satisfait qu'elle ait été surmontée collectivement. Il lui semble inopportun de rétablir de l'animosité politique désormais.

Monsieur le Maire s'excuse de n'avoir pas l'intimité suffisante avec chacun des conseillers municipaux pour connaître leurs agendas et leurs dates et lieux habituels de vacances. Il précise que si cette convocation écrite n'a pas été doublée cette fois d'un envoi par mail comme cela se fait habituellement, c'est parce qu'elle a été envoyée au milieu du mois d'août avec des effectifs municipaux réduits, mais sans volonté aucune d'exclure qui que ce soit. L'envoi par courrier était bien régulier. Il considère pour sa part que Monsieur Olivier JOUIN a semblé, comme cela transparaisait nettement dans l'un de ses tracts, vouloir exploiter cette difficulté pour développer lui-même une solution parallèle dont il n'a jamais fait part à la commission spéciale. Or, il informe Monsieur Jouin que c'est justement suite à ce tract qu'un accord a finalement été trouvé, car la FNACA ne souhaitait pas que la situation fasse l'objet d'une récupération politicienne. Monsieur le Maire assure que pendant tous les derniers mois, son objectif a été d'essayer de trouver une solution qui satisfasse tout le monde. Il assume par ailleurs d'avoir décidé, en 2015, de surseoir à la décision au vu du contexte difficile du début de cette année où il lui semblait que les citoyens avaient besoin, plus que jamais, d'unité et non de sujets de division.

Monsieur Olivier JOUIN demande une suspension de séance de 3 minutes. La séance est suspendue de 19h56 à 19h59. Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD et Karine SAINTON quittent la salle.

A leur retour, Monsieur Olivier JOUIN explique que la minorité votera pour la délibération. S'il ne souhaite rien enlever à ses remarques préalables concernant la démarche, lui et ses colistiers partagent la volonté d'honorer les anciens combattants d'Algérie et ils souhaitent que l'on puisse le faire sereinement. Monsieur le Maire remercie Monsieur Olivier JOUIN et ses colistiers de voter cette délibération qui va dans le sens d'un apaisement général.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reconnaître le sacrifice et de saluer la mémoire des anciens combattants d'Afrique du Nord,

- de décider d'ériger en 2017 un monument honorant la mémoire de ces anciens combattants et de dire qu'il sera situé sur la Place Charles De Gaulle,
- de retirer la délibération n°3 du 13 octobre 2014.

ACTION SOCIALE

66. Convention avec le Conseil départemental du Loiret pour le référencement et l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur la commune de Cléry-Saint-André

Madame Sylvie THIERY rappelle que la commune bénéficie depuis de nombreuses années d'une convention qui a lie au Conseil départemental du Loiret pour l'accompagnement social des cléricois. Ainsi, la responsable du centre communal d'action sociale peut se substituer aux travailleurs sociaux du département pour permettre un accompagnement plus local et multidimensionnel de certains habitants. Elle intervient également très fréquemment en complément de l'action des services départementaux.

Dans le cadre de sa réorganisation et face à la montée en charge de la gestion des bénéficiaires du RSA sur le département, le Conseil départemental du Loiret souhaite faire évoluer en 2017 son conventionnement avec notre commune pour recentrer les missions déléguées sur le référencement et l'accompagnement de ces seuls bénéficiaires. Il cessera de nous accompagner financièrement sur les autres publics (personnes âgées, demandeurs d'emploi, jeunes, personnes handicapées...). L'action du service social de la commune sera cependant maintenue.

Pour rappel, le service social communal, également appelé « Centre multi-services » a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'orienter et d'accompagner les cléricois, et plus largement des habitants du Val d'Ardoux, dans l'ensemble de leurs démarches sociales. Le service social est doté d'une salle d'attente et de deux bureaux, l'un pour l'animatrice et l'autre pour accueillir les permanences des différentes structures partenaires (assistantes sociales du département, sécurité sociale, agence départementale d'information sur le logement (ADIL), conciliateur de justice, relais assistantes maternelles de la Communauté de communes du Val d'Ardoux, mission locale de l'Orléanais).

Une personne à mi-temps (le reste du poste étant la gestion des ressources humaines de la mairie) est chargée de l'animation de ce service. Elle réalise une permanence accessible sans rendez vous tous les matins du lundi au vendredi. En 2015, elle a réalisé 664 entretiens auprès de 182 ménages (75 % de cléricois).

Les principaux motifs de ces entretiens étaient : la demande d'aide administrative pour des démarches diverses (25 % des entretiens), l'aide à la recherche d'un logement (18 % des entretiens), les problématiques liées au vieillissement et à la perte d'autonomie (16 % des entretiens) et l'aide à la recherche d'emploi ou de formation (14 %). Ces missions seront continuées mais ne bénéficieront plus d'un soutien financier du Conseil départemental du Loiret.

Concernant les bénéficiaires du RSA, ils disposaient auparavant d'un référent parmi les travailleurs sociaux du département mais pouvaient, pour la plupart d'entre eux, bénéficier en parallèle d'un accompagnement du service social communal, notamment s'ils sollicitaient une aide du CCAS. Dans un objectif de rationalisation, il est proposé que l'animatrice du service social communal soit désormais la référente unique des bénéficiaires du RSA domiciliés sur la commune. Elle sera chargée de les accompagner dans toutes leurs démarches d'aide sociale, d'instruire les dossiers et de préparer avec eux les conventions d'engagement réciproque qui conditionnent le versement du RSA, de réaliser les entretiens mensuels de suivi et de les aider dans leur parcours d'insertion. Elle disposera ainsi d'une vision complète de chaque situation pour lui permettre d'agir de façon cohérente sur tous les leviers. Compte tenu de cette délégation d'une mission du département à un agent communal, la commune percevra 400 euros du Conseil départemental du Loiret par bénéficiaire accompagné.

Monsieur Olivier JOUIN demande le nombre de bénéficiaires du RSA qui seraient potentiellement concernés par cette accompagnement. Madame Sylvie THIERY répond que cela concernerait entre 10 et 15 foyers.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer une convention avec le Conseil départemental du Loiret pour le référencement et l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) domiciliés sur la commune de Cléry-Saint-André à compter du 1^{er} janvier 2017.

ENVIRONNEMENT

Agenda 21 : point d'étape

Madame Sylvie THIERY tiendra informés les membres du conseil municipal des travaux des groupes thématiques chargés de démarrer le diagnostic de l'Agenda 21.

Elle réalise un compte rendu des différents thèmes déjà étudiés par les groupes et des quelques idées clés qui ont pu ressortir de ces réunions. Elle précise que le travail de pré-diagnostic va se poursuivre et qu'il sera possible de passer ensuite à des ateliers participatifs afin de faire réagir plus largement les élus et habitants sur les constats qui auront été faits dans le cadre du diagnostic et ensuite d'envisager de passer à un plan d'action.

Elle annonce les prochaines réunions :

- Le jeudi 17 novembre à 18h, le groupe n°2 se réunira sur le thème de la communication ;
- Le jeudi 20 octobre à 18h, les groupes n°1 et 3 se réuniront sur le thème du paysage, du sol et de la terre.

TOURISME

67. Convention tripartite avec la Communauté de communes du Val d'Ardoux et l'association Office de Tourisme Cléry-Saint-André - Val d'Ardoux

Monsieur le Maire présente un projet de convention sollicité par l'association de gestion de l'Office de Tourisme visant, en prévision des rapprochements en cours entre offices du territoire de la future communauté de communes, à clarifier l'intervention de la commune, d'une part, et de la Communauté de communes du Val d'Ardoux, d'autre part, pour soutenir le fonctionnement de cette association.

Concernant la commune, outre la subvention votée annuellement, il s'agit quasi-exclusivement de la mise à disposition gratuite (fluides et ménages compris) d'un local pour accueillir l'office de tourisme. Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit en contrepartie du gardiennage par les agents de l'office, pendant ses horaires d'ouverture, de la Salle Charlotte de Savoie lorsque celle-ci accueille des expositions.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer la convention tripartite avec la Communauté de communes du Val d'Ardoux et l'association Office de Tourisme Cléry-Saint-André – Val d'Ardoux.

FINANCES

68. Opposition au transfert de la taxe de séjour à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017

Monsieur Alain DIET informe que suite à la fusion des intercommunalités, et compte tenu que sur le territoire de la communauté de communes du Val des Mauves la taxe de séjour est instituée au niveau

communautaire, la nouvelle communauté pourrait décider de généraliser la taxe de séjour au niveau communautaire.

Alors que la commune vient seulement d'instituer la taxe depuis 6 mois, son transfert à l'intercommunalité se traduirait probablement par des hausses de tarif pour certains de nos assujettis. Il semble nécessaire de laisser un temps suffisant à l'ensemble des hébergeurs pour s'adapter et donc de maintenir dans un premier temps la taxe à l'échelon communal.

Monsieur Gabriel PINSARD constate que l'augmentation concerne seulement les 3 étoiles/épis et plus. Il trouve dommage de se mettre en retrait de la démarche d'unification intercommunale pour un impact sur ces seules catégories. Monsieur le Maire déclare avoir informé les autres intercommunalités de cette position et avoir expliqué qu'il ne s'agissait pas d'une remise en cause de la démarche intercommunale mais que ceci se justifiait seulement par la faible ancienneté de la taxe de séjour sur notre commune. Il déclare qu'il n'est pas opposé à une harmonisation plus lointaine et que pour l'année 2018, la question devra être réexaminée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la taxe de séjour à l'intercommunalité pour l'année 2017.

69. Tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2017

Monsieur Alain DIET communique la nouvelle grille des planchers légaux de tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2017. Il propose de maintenir les tarifs de la taxe de séjour aux planchers légaux compte tenu de la récente institution de celle-ci et conformément aux échanges qui avaient eu lieu avec les hébergeurs.

| Catégorie | Tarifs 2016 | Tarifs 2017 |
|---|-------------|-------------|
| Palace | 0,65 € | 0,70 € |
| Hôtel de tourisme 5 étoiles Résidence de tourisme 5 étoiles Meublé de tourisme 5 étoiles/épis | 0,65 € | 0,70 € |
| Hôtel de tourisme 4 étoiles Résidence de tourisme 4 étoiles Meublé de tourisme 4 étoiles/épis | 0,65 € | 0,70 € |
| Hôtel de tourisme 3 étoiles Résidence de tourisme 3 étoiles Meublé de tourisme 3 étoiles/épis | 0,50 € | 0,50 € |
| Hôtel de tourisme 2 étoiles Résidence de tourisme 2 étoiles Meublé de tourisme 2 étoiles/épis Village de vacances 4 et 5 étoiles | 0,30 € | 0,30 € |
| Hôtel de tourisme 1 étoile Résidence de tourisme 1 étoile Meublé de tourisme 1 étoile/épi Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambre d'hôtes Emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures | 0,20 € | 0,20 € |
| Hôtel, résidence ou meublé de tourisme ou village de vacances non classé ou en attente de classement | 0,20 € | 0,20 € |
| Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles | 0,20 € | 0,20 € |
| Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2 étoiles ou équivalent | 0,20 € | 0,20 € |

Monsieur Gabriel PINSARD suggère de commencer à augmenter le montant pour les 3 étoiles/épis pour faire une première marche avant une éventuelle harmonisation par l'intercommunalité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs présentés ci-dessus pour la perception de la taxe de séjour et de dire qu'ils seront applicables au 1^{er} janvier 2017.

70. Subvention exceptionnelle à l'Association pour la maison de santé du Val d'Ardoux (ASMVA)

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Association pour la maison de santé du Val d'Ardoux renouveler l'expérience de financement participatif d'une œuvre d'art à installer sur la commune. Il est envisagé l'acquisition d'une œuvre intitulée « Alliance » et réalisée sur la commune par un compagnon du tour de France tailleur de pierre. Cette œuvre pourrait être accueillie dans la future maison médicale du Val d'Ardoux. Elle est actuellement mise en exposition dans le jardin de la Mairie, devant l'entrée de la Communauté de communes du Val d'Ardoux. La commune a été sollicitée pour participer à ce financement, de même que la Communauté de communes du Val d'Ardoux, les professionnels de santé et plus largement toute personne souhaitant participer au projet.

Monsieur le Maire rappelle que le coût d'achat de l'œuvre serait de 14 500 euros. Il informe que la Communauté de communes du Val d'Ardoux, maître d'ouvrage de la maison de santé, a voté une subvention de 6 000 euros pour ce projet. Si la commune approuve la demande de subvention, l'association devra encore rechercher des donateurs privés pour boucler le budget de l'opération. Si elle échouait, l'œuvre ne sera pas achetée et la subvention ne serait pas versée. Monsieur Olivier JOUIN demande quel est l'avis de l'architecte de la Maison de Santé sur cette installation. Monsieur le Maire répond que l'architecte a validé le principe de cette installation mais qu'elle doit encore faire l'objet d'un avenant au marché d'espaces verts. Gabriel PINSARD craint que le remplacement de certaines plantations du patio par une statue ait un impact négatif sur le confort thermique dans ce patio. Monsieur Daniel ZONCA souligne la difficulté d'entretien que pose la mise en place de végétaux dans le patio. Il invite à être attentif au choix des essences. Monsieur Thiery TELLIER souligne qu'il y a déjà de nombreux arbres aux alentours de la maison médicale.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 18 voix POUR et 4 abstentions (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON) :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 500 euros à l'Association pour la maison de santé du Val d'Ardoux pour participer au financement d'une œuvre d'art à installer au sein de la future maison médicale.

71. Création et modifications de postes à l'école de musique

Madame Odile BOURGOIN fait le point sur la rentrée de l'école de musique en septembre 2015. Les effectifs sont en baisse avec 63 personnes inscrites (- 5), soit 57 enfants (- 2) et 6 adultes (- 3). Cette baisse s'explique par une moindre demande, la limite au nombre maximal d'inscriptions n'ayant pas été atteinte depuis plusieurs années. La proportion de non-clérycois diminue à 10 % des inscrits (contre 16 % en 2015-2016).

Comme chaque année, il est nécessaire d'ajuster les volumes horaires des enseignants pour tenir compte de l'évolution des différents cours dispensés par l'école.

Les ajustements sont les suivants :

| Instrument | Heures 2015-2016 | Heures 2016-2017 |
|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| Flûte / Piccolo | 6,25 | 7,25 |

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Hautbois / Orchestre Junior / Formation Musicale | 6,25 | 7,00 |
| Clarinette | 8,25 | 6,50 |
| Saxophone | 4,25 | 3,00 |
| Cor / Guitare basse électrique | 1,25 | 1,25 |
| Percussions / Batucada | 5,00 | 5,00 |
| Trombone / Formation musicale | 2,50 | 3,00 |
| Tuba, Contrebasse | 5,00 | 3,50 |
| Formation Musicale | 5,75 | 4,00 |
| Formation Musicale & Chorale | 4,00 | 4,25 |
| Trompette / Cornet | 1,75 | |
| Total des heures d'enseignement | 50,25 | 44,75 |

La forte baisse du total des heures d'enseignement s'explique par la baisse du nombre d'élèves, le départ d'élèves de 2e cycle remplacés par des débutants ayant moins d'heures de cours, et la création de classes de formation musicale double-niveaux afin de constituer des groupes d'élèves plus importants en second cycle.

Monsieur Gabriel PINSARD souhaite être informé de la situation de la direction de l'école de musique. Monsieur le Maire répond qu'un nouveau directeur avait été embauché qui a pris ses fonctions fin août mais a démissionné le 19 septembre sans donner de raisons. Il informe que les élus ont décidé de faire appel à celui qui était en 2e position lors de la procédure de recrutement qui a accepté de prendre le relais sur ce poste de direction et a pris ses fonctions le 1er octobre. Il ne peut cependant assurer les cours de formation musicale qui étaient assurées par le directeur précédent. Aussi, temporairement, un accord a été trouvé avec la Fraternelle de Mareau pour qu'ils accueillent au sein de leurs cours collectifs les élèves de Cléry-Saint-André qui n'ont plus leur cours assurés depuis 3 semaines. Monsieur Gabriel PINSARD salue cette première étape de mutualisation des écoles de musiques.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications de postes liées à la rentrée 2016 telles que présentées ci-dessus.

INTERCOMMUNALITE

Point sur la procédure de fusion et le retrait de la commune de Jouy-le-Potier

Monsieur le Maire effectue un point sur l'avancement de la procédure de rapprochement des différentes intercommunalités. Il souhaite également informer le conseil municipal sur les conditions, notamment financières, que la commune de Jouy-le-Potier pose désormais à son retrait.

Le COPIL qui est en place depuis plus d'un an a avancé sur plusieurs points dans la démarche :

- Une charte fondatrice a été rédigée qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire dès ses premières réunions. Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes de ce document en séance.
- Le nom de la communauté sera « Communauté de communes des Terres de Loire ».
- Le COPIL se réunit au moins 2 fois par semaine pour faire avancer le projet en travaillant sur l'ensemble des compétences communautaires.
- Un nouveau directeur général des services a été recruté pour la future intercommunalité. Il s'agit d'Olivier VERNAY, précédemment directeur général adjoint à l'Agglo d'Orléans, qui prendra ses fonctions le 2 novembre. Les services seront organisés en 4 pôles, occupés pour 3 d'entre eux par les anciens DGS d'intercommunalités fusionnées et pour l'un, les services techniques, par un ingénieur territorial provenant de la commune de Meung-sur-Loire.

- Une réunion des personnels des intercommunalités actuelles a eu lieu le 3 octobre à Beauce-la-Romaine pour présenter l'évolution. Il y aura plus de 100 agents au total. La moitié du personnel est lié au scolaire et employé sur la Beauce Oratorienne actuellement.
- La rédaction d'un projet de territoire débutera à partir de janvier 2017.

Olivier JOUIN dit que le nom Terres de Loire est déjà pris par un magazine. Monsieur le Maire confirme que des discussions sont en cours avec le responsable de cette revue.

Concernant le retrait de Jouy-le-Potier, Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé à M. Hauchecorne d'informer le conseil communautaire dans son ensemble sur les discussions en cours avec Jouy-le-Potier. Ce sera fait normalement dès sa prochaine réunion. Il rappelle que les 4 communes ont approuvé le départ de Jouy au début de l'année, sans conditions. Mais que le Maire de Jouy le Potier a demandé en mai dernier à être indemnisé de son départ et à récupérer une part de l'actif de la communauté de communes. Bien que cette répartition ne faisait pas partie de conditions envisagées initialement du retrait de Jouy-le-Potier, la commune est néanmoins légalement autorisée à la demander. Monsieur le Maire exprime néanmoins sa réserve sur la façon d'amener cette demande et de la conduire de la part du Maire de Jouy-le-Potier. Il informe qu'il y a actuellement un désaccord important entre le Président de la Communauté de communes du Val d'Ardoux, et plus largement les maires des quatre communes restantes, et le maire de Jouy le Potier sur la méthode de répartition du patrimoine de la communauté. Aujourd'hui, les joviciens réclament 1 148 584,30 euros de soulte pour leur départ, qu'ils ont eux même sollicité. Monsieur le Maire dit qu'en tenant compte du passif et de l'impact du retrait de Jouy sur les finances de la Communauté de communes du Val d'Ardoux, il leur a été proposé un versement de 2 700 euros. Monsieur le Maire souhaiterait que l'on trouve un terrain d'entente mais cela semble compliqué tant les positions sont éloignées. Monsieur le Maire dit qu'il est envisageable de lui proposer de reprendre le CLSH situé sur sa commune pour solder le dossier, mais qu'aujourd'hui plusieurs maires y sont opposés. C'est néanmoins une piste à l'étude en préfecture.

72. Autorisation de la Communauté de communes du Val d'Ardoux d'adhérer au syndicat mixte ouvert « Agence Loiret Numérique »

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes a sollicité l'accord de ses communes pour pouvoir adhérer au syndicat mixte « Agence Loiret Numérique », bien que l'objet de ce syndicat ne ressorte pas du périmètre des compétences communautaire. Cependant, cette structure initiée par le Conseil départemental du Loiret a pour objet de fournir des services informatiques mutualisés à l'échelle du département, notamment des services de système d'information géographique, qui peuvent être utiles à l'exercice de certaines compétences de l'intercommunalité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Communauté de communes du Val d'Ardoux à adhérer au syndicat mixte ouvert « Agence Loiret Numérique ».

73. Adhésion au syndicat intercommunal de gestion d'une fourrière départementale

Monsieur Alain DIET rappelle que la commune est actuellement adhérente de l'Association pour la gestion d'un refuge d'animaux (AGRA) qui gère une fourrière animale à Chilleurs-aux-Bois. Or, cette association va être prochainement dissoute. La commune ne dispose pas d'un chenil aux normes et d'un agent formé qui pourraient lui permettre d'assurer en autonomie son propre service de fourrière animale.

A l'initiative de l'association des maires du Loiret, et compte tenu que de nombreuses communes se trouvaient dans une situation comparable à celle de Cléry-Saint-André, il a été proposé la création d'un syndicat intercommunal qui aurait vocation à gérer une nouvelle fourrière départementale pour prendre le relais de l'AGRA. La cotisation par commune serait calée sur celle de l'AGRA.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion au syndicat intercommunal de gestion d'une fourrière départementale.

QUESTIONS DIVERSES

Vie des commissions municipales

La commission « Travaux, Sécurité, Circulation » s'est réunie le 14 septembre 2016 pour identifier les attentes de la municipalité concernant le futur réaménagement de la rue de Maréchal Foch entre la rue de Meung et la rue des ruelles. Elle se réunira le 2 novembre à 17 heures pour poursuivre cette réflexion.

La commission « Travaux, Sécurité, Circulation » et la commission « Urbanisme » se sont réunies conjointement le 24 septembre 2016 pour étudier les propositions de l'étude de circulation, travailler sur l'aménagement du fond de la Villa des Bordes et mettre à jour la programmation pluriannuelle des investissements en matière de voirie.

La commission « Travaux, Sécurité, Circulation » se réunira de nouveau le vendredi 21 octobre pour travailler notamment sur le plan de circulation.

La commission « Relations avec les acteurs économiques » se réunira le 19 octobre 2016 pour étudier le devenir de la Maison Lebrun et faire le point sur les pistes d'installation de commerçants.

La commission « Vie Associative et Jeunesse » s'est réunie le 7 octobre 2016 pour faire le bilan des manifestations estivales, dresser un état des lieux du soutien de la municipalité aux associations et préparer la prochaine édition du Pass Jeunes pour les vacances de Toussaint.

La commission « Urbanisme » s'est réunie le 12 septembre 2016 pour la procédure de révision du PLU. Elle se réunira de nouveau le 24 octobre 2016 avec les personnes publiques associées.

La commission « Action sociale » s'est réunie le 2 septembre 2016 pour préparer l'action Octobre Rose, le repas des Aînés 2017 et le cocktail de Noël des agents municipaux qui aura lieu le vendredi 16 décembre. Elle se réunira de nouveau le 16 novembre 2016 à 18h.

La commission « Embellissement et Ville Durable » s'est réunie le 3 septembre 2016 pour étudier le projet de mise en accessibilité de la mairie, réfléchir au fleurissement de la commune et préparer le passage de la commune au zérophyto. Elle se réunira de nouveau le 19 novembre à 9h30.

La commission « Communication » se réunira le 25 octobre 2016.

La commission « Patrimoine et Culture » se réunira le 20 octobre 2016.

Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le conseil communautaire s'est réuni le 8 septembre 2016 à la mairie de Cléry-Saint-André en présence de Gérard CORGNAC, Claude BOISSAY, Odile BOURGOIN, Catherine BURAUULT, Alain DIET, Nathalie DUPUIS, Olivier JOUIN, Sylvie THIERY et Daniel ZONCA. Il se réunira de nouveau le 13 octobre 2016.

La commission « Finances – Administration » se réunira le 4 octobre à Mareau-aux-Prés en présence de Gérard CORGNAC, Grégory BUBENHEIMER et Alain DIET.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

N'a pas transmis ses éléments.

- **Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.**

Le comité syndical s'est réuni le 5 septembre 2016 sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Daniel ZONCA.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndical s'est réuni le 15 septembre 2016 à Cléry-Saint-André pour la signature du contrat territorial Milieux aquatiques du bassin de l'Ardoux avec l'Agence de l'eau, le Conseil régional du Centre Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret et le bilan de l'enquête publique sur la déclaration d'intérêt général.

- **Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)**

N'a pas transmis ses éléments.

Jean-Pierre LEFEBVRE annonce que lors du dernier conseil syndicat, il a été décidé la dissolution de ce syndicat.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

N'a pas transmis ses éléments.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le comité syndical s'est réuni le 29 septembre 2016 à Villemurlin.

Le bureau syndical élargi s'est réuni le 6 septembre 2016 au Ciran. Il se réunira de nouveau le 11 octobre 2016.

La commission « Aménagement du territoire et développement durable » s'est réunie le 7 septembre au Ciran pour faire un point d'étape sur les actions de l'Agenda 21. La commission « Tourisme » se réunira le 25 octobre 2016.

Informations diverses

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 septembre 2016, 176 demandeurs d'emploi (+ 18 par rapport à août). La répartition de ces demandeurs est de 82 hommes et 94 femmes ; de 137 indemnisables (+ 13) et 39 non-indemnisables (+ 5). Monsieur le Maire dit que le maire a reçu le directeur de pôle emploi pour évoquer les aides possibles de l'état pour le recrutement de chômeurs, identifiant notamment des profils résidents sur la commune.

Madame Odile BOURGOIN informe que les élections des nouveaux membres du conseil municipal d'enfants ont lieu les 10 et 11 octobre 2016.

Questions des membres du Conseil Municipal

Gabriel Pinsard pose une question concernant le lotissement des Bergerêts Il déclare que l'aménageur s'était engagé par écrit à réaliser les accès et alimentations en fluides après 40% de prévente des lots et que les travaux définitifs d'aménagement (routes, trottoirs, évacuation des eaux pluviales, éclairage...à devaient être réalisés à hauteur de 70 % de commercialisation. Il indique que ce seuil de 70% semble atteint depuis environ 6 mois pour la 1ère tranche. Il rappelle que lors du conseil municipal de juillet 2016, il avait été annoncé que les travaux de finalisation de la 1ère tranche débuteraient en septembre. Or, nous sommes en octobre et rien n'a bougé. Il souhaite savoir si la commune dispose d'une garantie que l'aménagement de la 2e tranche sera bien réalisé.

Monsieur Alain DIET répond que la SAFIM avait annoncé qu'elle débuterait les travaux de VRD de la 2^e tranche en septembre puis enchaînerait les travaux de finition de la 1^{ère} tranche. L'aménagement de la 2^e tranche a bien débuté depuis quelques jours. Aussi, à ce jour, elle maintient cet enchaînement des travaux qui devraient durer jusqu'à la fin de l'année. Il est ajouté qu'initialement les travaux de la 2^e tranche ne devaient démarrer que lorsque 40 % de la pré-commercialisation serait effectuée, soit 12 lots, or à ce jour seuls 5 lots de la 2^{ème} tranche sont sous compromis. Il semble que la SAFIM a néanmoins obtenu l'accord de ses financeurs pour lancer cette nouvelle tranche.

Dans la 1^{ère} tranche, il reste actuellement un terrain disponible (libéré après compromis suite à un refus de prêt) et tout l'ilot central qui demeure à commercialiser et pour lequel aucune demande de permis de construire n'a encore été enregistrée.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que lors du conseil du 17 avril 2014, il avait été convenu à l'unanimité du conseil que les questions devaient parvenir en mairie quelques jours avant le conseil pour permettre au service d'y répondre. Il invite les élus à respecter cette règle pour permettre de leur apporter des éléments de réponses les plus précis.

Il déclare que bien que les questions de Monsieur Grégory BUBENHEIMER soient arrivées à 13h30, et que Monsieur le Maire en ait pris connaissance seulement à 17h30, il va essayer d'y apporter des éléments de réponses malgré l'absence de leur auteur pour écouter les réponses.

Les questions de Monsieur Grégory BUBENHEIMER sont les suivantes :

1. Lors du dernier conseil municipal vous aviez indiqué nous transmettre le CAUE suite au forum du paysage et de l'architecture du 24 et 25 juin dernier. Ceci n'a pas été fait pourquoi ?

Monsieur le Maire indique que les éléments ont bien été transmis à l'ensemble des élus membres de la commission Urbanisme qui ont pu s'en inspirer dans le cadre de leurs réflexions sur la Grenellisation du PLU. Ils restent accessibles aux autres élus s'ils le souhaitent, encore eu t'il fallu qu'ils en fassent la demande. Monsieur le Maire indique qu'ils seront transmis par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

2. En complément de l'interrogation de notre collègue M. Pinsard, j'ai demandé la copie de la garantie de la SAFIM. Cette copie n'est toujours pas arrivée pourquoi ?

Monsieur le Maire rappelle que la garantie de la SAFIM est bien évidemment accessible à tous les élus qui peuvent la consulter en mairie.

3. Vous aviez annoncé le début des travaux d'aménagement du chemin du paradis fin août, les travaux n'ont pas commencé pourquoi ?

Monsieur le Maire confirme que les travaux ont été annoncés pour l'automne. Compte tenu qu'une subvention avait été demandée, il était nécessaire d'attendre la réponse du financeur avant de commencer les travaux, au risque de perdre cette subvention. La réponse ayant été obtenue début octobre, les travaux pourront débuter en novembre.

4. Etait-il utile d'accepter un encart publicitaire de la SAFIM dans le bulletin municipal compte tenu de la situation du groupe Fousse ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a un mélange entre la branche construction du groupe Fousse et la SAFIM qui appartient à la branche de promotion. Il déclare que la commune a tout intérêt à ce que ce lotissement soit porté à son terme malgré les difficultés connues de l'aménageur et que rien ne justifiait de s'opposer à la demande de la SAFIM de communiquer sur la commercialisation de la 2^e tranche dans le bulletin municipal auprès des cléricois en achetant un encart publicitaire.

Sur les deux dernières questions transmises par Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Monsieur le Maire indique qu'elles n'ont pas de rapport avec le fonctionnement du conseil mais se rapportent aux publications municipales au sein desquelles l'opposition à un droit d'expression libre. Il lui appartient donc de l'utiliser si elle souhaite répondre à certains éléments figurant dans les bulletins, ce qu'elle fait à chaque publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 5 décembre 2016, à 19 heures.

Liste et numéros d'ordre des délibérations :

ADMINISTRATION GENERALE

60. Actes pris dans le cadre des délégations

TRAVAUX

61. Constitution de réserves foncières autour des équipements scolaires et périscolaires
62. Sécurisation des équipements scolaires et périscolaires

URBANISME

63. Demande d'adhésion au Service d'application du droit des sols intercommunautaire (SADSI) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
64. Déclassement de 10 m² du domaine public rue du Hêtre
65. Retrait de la délibération n°3 du 13 octobre 2014

ACTION SOCIALE

66. Convention avec le Conseil départemental du Loiret pour le référencement et l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur la commune de Cléry-Saint-André

TOURISME

67. Convention tripartite avec la Communauté de communes du Val d'Ardoux et l'association Office de Tourisme Cléry-Saint-André - Val d'Ardoux

FINANCES

68. Opposition au transfert de la taxe de séjour à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017
69. Tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2017
70. Subvention exceptionnelle à l'Association pour la maison de santé du Val d'Ardoux (ASMVA)
71. Création et modifications de postes à l'école de musique

INTERCOMMUNALITE

72. Autorisation de la Communauté de communes du Val d'Ardoux d'adhérer au syndicat mixte ouvert « Agence Loiret Numérique »
73. Adhésion au syndicat intercommunal de gestion d'une fourrière départementale

Certifiées exécutoires après publication le et transmission en préfecture le

Le Maire, le

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

| | | | |
|--------------------|----------------------------|----------------------|----------------------------|
| Gérard CORGNAC | | Anne-Sophie MOUZET | Absent ayant donné pouvoir |
| Claude BOISSAY | Absent ayant donné pouvoir | Nathalie LAVAL | |
| Sylvie THIERY | | Philippe de TRISTAN | |
| Alain DIET | | Nicole DESSIAUME | |
| Odile BOURGOIN | | Jean-Pierre LEFEBVRE | |
| Bertrand HUTTEL | | Marie HUBERT | |
| Laurence HUME | | Olivier JOUIN | |
| Alain GRILLON | Absent ayant donné pouvoir | Brigitte MARTIN | |
| Daniel ZONCA | | Gabriel PINSARD | |
| Catherine BURAUULT | | Karine SAINTON | |
| Nathalie DUPUIS | | Grégory BUBENHEIMER | Absent excusé |
| Thierry TELLIER | | | |